

Concours Chirurgien-Dentiste

Soignant et Educatif

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/8/2008 14:56:40

Missions :

dispenser aux patients des actes de prévention et de soins bucco-dentaires traiter les handicaps liés à l'absence de dents, tant au plan fonctionnel qu'au plan cosmétique, par des réhabilitations dentaires prothétiques corriger les défauts de positionnement des dents par des traitements orthopédie dento-faciale principalement chez l'enfant et l'adolescent mais aussi chez l'adulte rétablir une fonction masticatoire harmonieuse prévenant ou corrigeant ainsi des troubles musculaires et articulaires de la face.

Cette profession réglementée est organisée et contrôlée par le conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

LES FORMATIONS **Bac conseillé**

S.

1er cycle des Études d'odontologie (PCEO) en deux ans

La 1re année est commune aux futurs médecins, dentistes et sages-femmes. Elle est théorique et débouche sur le fameux concours de fin de 1re année. Selon votre classement, vous choisissez entre médecine et dentaire.

2e cycle des Études d'odontologie (DCEO) en trois ans

La pratique occupe une place prépondérante : il faut suivre plusieurs stages cliniques dans des centres de soins dentaires.

À l'issue du 2e cycle, vous devez choisir entre un 3e cycle court (un an) ou long (trois ans).

3e cycle des Études d'odontologie

Le cycle court est sanctionné par le diplôme d'état en chirurgie dentaire. Il permet d'exercer en libéral.

Puis vous pouvez continuer en préparant, en quatre ans, un diplôme d'études spécialisées en chirurgie buccale ou un certificat d'études cliniques spécialisées mention Orthodontie.

Le cycle long, ou internat, comprend un grand nombre de stages hospitaliers. Il débouche sur une attestation d'études approfondies, qui s'ajoute au diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire.

Cette attestation conduit à une carrière hospitalo-universitaire. **Etudes / formations** Les Études d'odontologie - c'est-à-dire de chirurgien-dentiste - commencent par une difficulté de taille : le concours, commun avec celui des Études de médecine. Ce concours a lieu à la fin de la 1re année d'études de premier cycle des Études médicales (PCEM 1). En principe, tout bachelier peut s'inscrire sans sélection ni formalité particulière dans cette année de prépa. En réalité le bas S est recommandé.

Après le concours, le parcours est de longue haleine : cinq à sept ans sont nécessaires avant de pouvoir exercer. Les études d'odontologie sont ponctuées de stages en centres de soins ou en cabinet libéral. À l'issue du 2e cycle le futur dentiste opte soit pour un 3e cycle court d'une année, soit pour la préparation de l'internat en 3 années complémentaires. Contrairement à celui de la médecine, l'internat en odontologie n'est pas qualifiant et ne donne pas le titre de spécialiste. Il permet d'effectuer une carrière hospitalo-universitaire. Il n'y a qu'un seul diplôme qui confère une spécialisation officielle : le certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie (CECSMO). L'orthodontie exige 4 années de formation supplémentaire.